

Maintenance et Réseaux



Durée : 1an



Pour qui ?

9ème année de base ou 3ème année de l'ancien régime.



Diplôme obtenu :

Selon l'article 9(a) de la loi n°2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle peuvent s'inscrire à la filière sanctionnée par le Certificat d'Aptitude professionnelle les candidats qui ont poursuivi leurs études jusqu'à la fin de la neuvième année de l'enseignement de base (préparatoire, technique et général)



Définition de la spécialité :

Face au développement de l'informatique, de l'équipement en PC, des réseaux et l'usage d'internet, les besoins en assistance informatique, au sein des entreprises comme pour les particuliers, sont de plus en plus nombreux.

Le métier de technicien de maintenance en informatique c'est :

- ❖ Dépanner*
- ❖ Installer*
- ❖ Entretien des parcs informatiques*
- ❖ Assurer le bon fonctionnement des réseaux informatiques et télécommunications de l'entreprise, le plus souvent sous la responsabilité d'un ingénieur réseaux.*